



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 212

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de sa 44^e séance ordinaire tenue le 27 mai 2021, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait le règlement suivant :

- Règlement n° 212 relatif à l'émission des permis et certificats.

Tout intéressé peut prendre connaissance du règlement précité entre 8 h et 16 h 30 du lundi au vendredi inclusivement, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 10^e jour de juin 2021.

Aline Bougie
Assistante-greffière